



CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

Consultation publique

Projet de règlement P-13-015

Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du boulevard de l'Île-des-Sœurs et du boulevard René-Lévesque

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 27 mai 2013, le projet de règlement P-13-015 intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du boulevard de l'Île-des-Sœurs et du boulevard René-Lévesque ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-13-015 prévoit des dérogations au Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700) applicable au territoire délimité en annexe du projet de règlement afin de permettre la construction d'un bâtiment aux fins d'une école. Les modifications touchent notamment les constructions hors toit, les usages, les aménagements paysagers, le stationnement, les débarcadères, l'architecture, l'implantation et les espaces extérieurs. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 17 juin 2013
Centre Elgar
260, rue Elgar Montréal
19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 9 juillet 2013 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 4 juillet 2013.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 31 mai 2013
Le greffier de la Ville de Montréal
M^e Yves Saindon